Le Plus-Mot

Édition du Mercredi 18 novembre 2026

Le journal du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Outaouais (SEECO)
Le journal qui est tellement inclusif que tout le monde en parle !

DU TEMPS DEMANDÉ POUR 





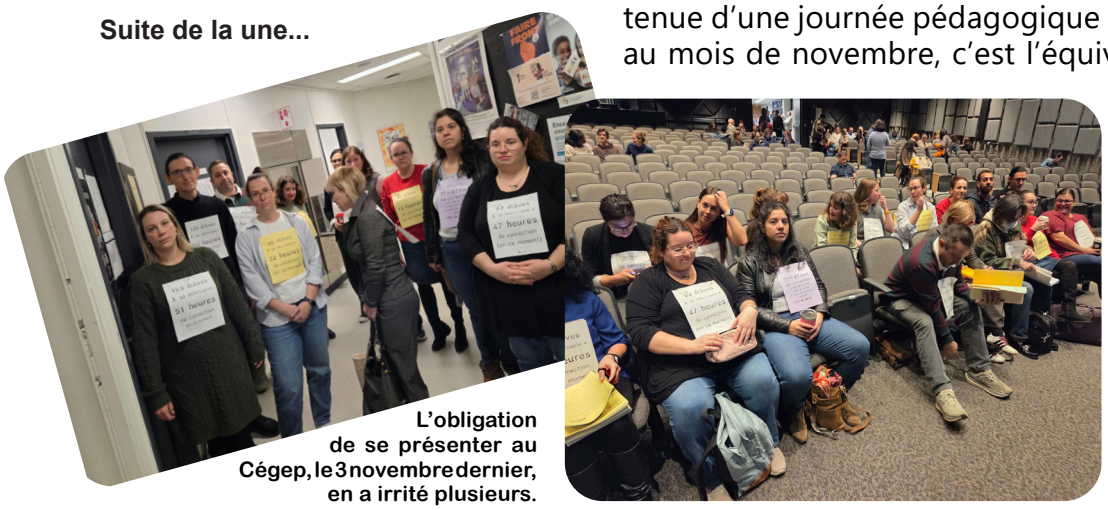
La plupart des enseignantes et des enseignants du département de français présent·e·s à la journée pédagogique du 3 novembre dernier ont affiché leur mécontentement quant à l'imposition d'une troisième journée pédagogique institutionnelle au moment même de l'année scolaire où leur charge de correction est la plus lourde. Avec la qualité du français qui ne cesse de se détériorer chez les jeunes depuis quelques années et le nombre d'élèves par groupe qui ne diminue pas, le temps de correction s'étire de plus en plus. La semaine complète sans cours avait été accueillie avec joie par les membres du département, qui, pour la plupart, ont judicieusement placé la rédaction de la dissertation complète de mi-session juste avant cette semaine, voyant là l'occasion de diminuer au moins un peu le nombre de soirées et de journées de fin de semaine passées à corriger. L'obligation de se présenter au Cégep le 3 novembre afin de réfléchir au sujet de la pédagogie inclusive — alors que celle-ci fait partie des pratiques du Département depuis de nombreuses années — en a irrité plusieurs. Alors que le Département demande depuis longtemps à la direction d'appliquer certaines mesures permettant d'alléger un peu la tâche de ses enseignantes et de ses enseignants on l'alourdit avec une journée pédagogique supplémentaire, qui s'est avérée peu utile pour la plupart des profs de français qui y ont assisté. Si on souhaite vraiment aider les personnes enseignantes à être inclusives dans leurs pratiques, il faudrait d'abord leur donner les ressources pour l'être. Et la ressource dont



NOS ARTICLES

Du temps pour corriger !	1
Résumé de l'AG du 11 novembre 2026	2
Le droit à l'absence	5
Visite de la FNEEQ au Cégep	5
Pendant ce temps en Design d'intérieur	6
Comité Queer	6
Syndicalisme international	8
Concours	9
Pendant ce temps au SEECO	10
Nouvelle affiche « FAIRE FRONT »	11
Party de Noël du SEECO	12

Suite de la une...



L'obligation de se présenter au Cégep, le 3 novembre dernier, en a irrité plusieurs.

les profs de français manquent cruellement, c'est le temps. La tenue d'une journée pédagogique institutionnelle obligatoire au mois de novembre, c'est l'équivalent de forcer quelqu'un à tailler les bosquets devant sa maison qui brûle plutôt que de l'aider à éteindre le feu. Les enseignantes et les enseignants de français seront heureuse et heureux de soigner leurs plates-bandes quand le brasier sera éteint, et la maison, reconstruite.

RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 NOVEMBRE 2026

MOT DU PRÉSIDENT DE L'EXÉCUTIF

Le président du SEECO a amorcé son intervention en attirant l'attention des membres sur ce qu'il qualifie de « marketing de la direction ». Depuis quelque temps, les communications institutionnelles se multiplient : appels de projets, appels de candidatures, rencontres d'information, communiqués et interventions médiatiques concernant notamment les projets d'agrandissement et les besoins en espaces du Cégep.

S'il reconnaît qu'il est souhaitable que la direction informe régulièrement la communauté collégiale de ses projets, le président constate néanmoins que certains enjeux semblent progressivement disparaître du discours public, sans pour autant avoir été abandonnés.

C'est notamment le cas du projet de troisième campus destiné à la formation régulière. Bien que cette possibilité soit beaucoup moins présente dans les récentes sorties médiatiques, elle demeure bel et bien à l'étude, comme en témoignent certains procès-verbaux et communications moins grand public.

Le président a rappelé les nombreuses préoccupations exprimées à ce sujet par le personnel enseignant. Il a notamment souligné ce qu'il considère comme une contradiction entre l'engagement de la direction à ne faire aucun compromis sur la qualité de l'enseignement, des apprentissages et de l'expérience étudiante, et la perspective d'un troisième campus nécessairement plus petit, où l'éventail des services offerts aux personnes étudiantes risquerait d'être plus limité. À ses yeux, une telle configuration aurait nécessairement une incidence sur la qualité de l'expérience collégiale.

ENTENDU EN AG

Modification des Statuts et Règlements : Ça a l'air « stagé » (décidé d'avance). En fait, c'est « stagé » !

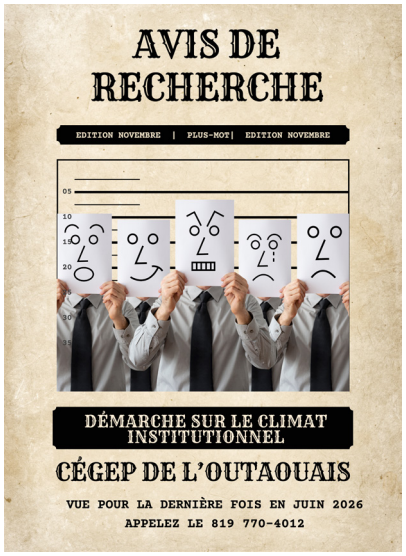
- *– Un VP aux finances qui prépare bien ses interventions en AG !*

Une enquête sur le climat institutionnel qui se fait discrète

Le président a ensuite abordé un autre dossier qui, contrairement aux projets largement publicisés auxquels il faisait référence, semble recevoir beaucoup moins d'attention dans les communications institutionnelles : l'enquête sur le climat institutionnel.

Il a rappelé qu'en avril dernier, trois des quatre syndicats du Cégep avaient conjointement demandé la tenue d'une enquête sur le climat de travail. En juin, le conseil d'administration s'était prononcé en faveur de cette démarche et avait mandaté la direction pour retenir les services

d'une personne chargée de la réaliser.
Or, malgré l'embauche d'une personne responsable de cette enquête, très peu d'informations ont depuis été communiquées alors que nous sommes en novembre.



Sans remettre en question l'importance des communications positives sur les réalisations et les projets du Cégep, il a rappelé que celles-ci ne devraient pas occulter les difficultés institutionnelles qui demeurent à résoudre. La transparence, a-t-il laissé entendre, devrait également s'appliquer aux dossiers moins réjouissants.

Le party de Noël du SEECO : à inscrire à votre agenda !
Le président a finalement terminé son intervention sur une note plus festive en rappelant que la session entrait dans sa dernière ligne droite et que les vacances des Fêtes approchaient à grands pas.

Il a profité de l'occasion pour inviter les membres au traditionnel party de Noël du SEECO, qui se tiendra le 15 décembre.

Cette année, la formule retenue sera celle d'un souper des Fêtes, avec accueil vers 17h, repas et musique pour prolonger la soirée.

MODIFICATION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS DU SEECO

L'assemblée s'est ensuite penchée sur les modifications proposées aux statuts et règlements du SEECO, principalement rendues nécessaires par les nouvelles exigences législatives caquistes encadrant le fonctionnement des organisations syndicales.

Il a été rappelé que, même si plusieurs de ces dispositions ont été qualifiées d'antisyndicales, le SEECO doit malheureusement s'y conformer. L'objectif est donc de respecter les nouvelles obligations tout en limitant autant que possible l'impact sur le fonctionnement actuel du Syndicat. Cette démarche d'adaptation s'inscrit d'ailleurs dans un travail plus large réalisé avec la CSN et d'autres organisations syndicales.
Parmi les modifications présentées figure l'obligation d'inscrire explicitement dans les statuts et règlements les différents comités proprement syndicaux. Cette obligation ne vise toutefois pas les instances auxquelles participe l'employeur, comme le Comité des relations de travail (CRT) ou la Commission des études (CÉ).

Les changements demandés auront également des impacts sur nos processus démocratiques établis. Les élections au Comité exécutif devront notamment faire l'objet d'une communication des résultats à l'ensemble des membres par la présidence d'élections, tandis que le vote qui doit maintenant être tenu sur une période de douze (12) heures demeurera réservé aux personnes présentes à l'Assemblée générale annuelle (AGA).

Enfin, une nouvelle section précise les situations où le scrutin secret est obligatoire, notamment lors de l'adoption d'une convention collective, d'un vote de grève, d'une modification des statuts et règlements ou d'une désaffiliation à une instance nationale. Les règles de majorité applicables à ces différents votes y sont également précisées.

ENTENDU EN AG

Nous avons des ressources fixes, pour ceux qui n'écoutent pas ou ne comprennent quand je parle du projet d'allocation.

– VP finance qui sait qu'il prêche parfois dans le désert

PROJET DE NOUVELLE PROCÉDURE DE RÉVISION DE NOTES

L'Assemblée a repris les discussions concer-

nant le projet de nouvelle procédure de révision de notes, amorcées lors de la précédente AG, mais interrompues faute de temps.

Des membres du comité travaillant à ce dossier ont expliqué que le choix de présenter la procédure en annexe permettrait éventuellement de la modifier sans devoir rouvrir l'ensemble de la PIEA.

Deux amendements ont été soumis à l'Assemblée. Le premier visait à remplacer l'expression « la discipline » par « le ou les départements » dans la procédure. Cet amendement a été adopté à l'unanimité.Le second amendement, adopté à la majorité, visait à faire passer de cinq à sept jours ouvrables le délai prévu pour la tenue de la révision de notes.

Le projet de nouvelle procédure de révision de notes amendé a, quant à lui, été adopté à la majorité.

NÉGOCIATION 2028
LISTE DES PROBLÉMATIQUES

Dans un premier temps, Geneviève Goyer, vice-présidente à la convention collective, a présenté aux membres les grandes étapes du processus de négociation dans le secteur public, particulièrement celles concernant les personnes enseignantes des cégeps. Elle a rappelé que la convention collective actuelle prendra fin le 31 mars 2028, mais que les travaux préparatoires sont déjà amorcés. L'automne 2026 est notamment consacré à l'identification des problématiques, tandis que l'année 2027 permettra de consulter les syndicats, de définir les priorités et d'élaborer les cahiers de demandes, dont le dépôt est prévu en octobre 2027. Les négociations devraient ensuite débuter au printemps ou à l'été 2028. Elle a finalement précisé que les problématiques sur lesquelles l'AG s'apprête à se pencher ne constituent pas encore des revendications formelles, mais serviront de base à leur élaboration.
Trois ajouts ont été proposés et adoptés.

Un premier amendement visait à souligner le manque d'équité en matière de conciliation travail-famille pour les membres du personnel ayant des obligations familiales à l'international. Cette réalité particulière est parfois vécue comme une inégalité systémique au regard des exigences de l'employeur, notamment lorsque la présence physique sur les campus du Cégep n'est pas requise, mais que les enseignantes et enseignants ne sont pas pour autant considéré(e)s en vacances.

Une autre proposition portait sur les ressources fixes prévues aux annexes I-2, I-11 et I-16 de la convention collective. Ces ressources, attribuées aux cégeps en ETC, ne sont pas réparties en fonction de l'évolution des besoins propres à chaque établissement. Cette situation peut entraîner une insuffisance de ressources et accentuer les inégalités entre les collèges, selon leur évolution respective.

Enfin, un ajout visait à souligner que l'augmentation du nombre de personnes étudiantes en situation de handicap (EESH) contribue à alourdir la tâche enseignante. Cet amendement permettrait, par exemple, de mieux faire ressortir les répercussions de cette réalité sur la charge de travail du personnel enseignant.

À l'issue des discussions et de l'examen des amendements, la liste des problématiques, telle que modifiée, a été adoptée à l'unanimité. Ces amendements seront proposés par le SEECO lors de la prochaine rencontre du Regroupement cégep de la FNEEQ.

Faute de temps pour poursuivre les discussions sur les autres points à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée, et les points non traités devront l'être lors d'une prochaine assemblée générale.

ENTENDU EN AG

Ça confirme qu'Il y a beaucoup de problématiques dans le réseau.

- Un membre qui scrute le défilement des 22 pages du document.

LE DROIT À L'ABSENCE, MOUTARDE NOIRE !

Nous avons reçu récemment plusieurs courriels et demandes des membres concernant les absences et la justification de celles-ci. On nous a rapporté que des personnes de la direction leur ont demandé de justifier les raisons de leur absence lors de la journée pédagogique du 3 novembre dernier. Les membres se demandaient si c'était une pratique normale et conforme. La réponse officielle est simple: pour une absence de 3 jours ou moins, aucune justification n'est demandée sauf dans des cas très exceptionnels. Une personne enseignante a droit à des congés de maladie pendant l'année scolaire et doit les déclarer par Omnivox en mettant la raison « maladie ». Point !

Les détails se trouvent dans ce tableau, que vous pouvez trouver sur le site du SEECO.

Il faut l'admettre, des enseignantes et des enseignants ont pris congé lors de la journée pédagogique du 3 novembre. Cela a peut-être soulevé des interrogations chez la direction, ou même créé une certaine déception de leur part. Nous le comprenons très bien, surtout que le SRDP a travaillé fort pour cette journée, en y mettant cœur et énergie. Mais bon, même si la journée pédagogique était très intéressante et pertinente, ce n'est pas une raison valable pour poser des questions indiscrètes aux personnes absentes, surtout si les absences ont été dûment déclarées. Vous avez le droit à votre intimité…

En bref, si Laïse Bronsard vous questionne à propos de votre absence, dites-lui que sa curiosité est un peu déplacée, moutarde noire !

TABLEAU D : LES DIFFÉRENTS CONGÉS ENTOURANT LA MALADIE ET L'INVALIDITÉ

Attention : Ce tableau comprend plusieurs simplifications, il est extrêmement important de vous référer à la convention collective.

Congé et clauses principales	Pièce justificative	Traitement	Expérience préservée	Ancienneté préservée	Participation au RREGOP
Congé maladie (5-5.28) 3 jours ou moins	Aucune	100 %[11]	Oui	Oui	Oui
Congé maladie (5-5.28) 4 ou 5 jours	Billet médical	100 %[11]	Oui	Oui	Oui
Invalidité de courte durée (5-5.17) 2 premières année	Rapport médical (formulaire RH)	100 %[11] (5 premiers jours) 85 % (reste de la 1re année) 66,7 % (2e année)	Oui	Oui	Oui, avec exonération des primes.
Invalidité de longue durée (5-5.17d) après les 2 premières années	Rapport médical (formulaire *Beneva*)	Si l'enseignant·e a adhéré à cette protection : 75% du salaire net (non imposable, payé par *Beneva*)	Oui	Oui	Oui, avec exonération des primes la 3e année d'invalidité. Non, mais rachetable après 3 ans d'invalidité.

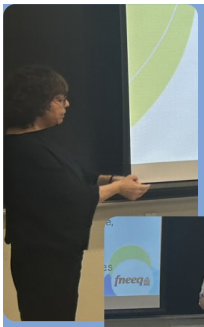
Informations complémentaires concernant la banque de congé de maladie (5-5.28) :

- La première année l'enseignant reçoit 6 jours à sa banque (ou prorata si temps partiel).
- Les années suivantes, l'enseignant reçoit 7 jours (ou prorata si temps partiel).
- Au 30 juin, le solde de la banque « annuel » est transféré vers la banque « cumul » si moins de 13 jours dans la banque « cumul ».
- En conséquence, le maximum possible dans la banque « cumul » est de 20 jours (130 heures).
- La banque inscrite sur le relevé de paie est en heure. Une demi-journée correspond à 3,25 heures tandis qu'une journée complète correspond à 6,5 heures
- La banque « annuel » est d'abord débitée avant la banque « cumul ».



Photo : Nos Belles Années Télé d'Hier à Aujourd'hui | Laise Bronsard (la commère du village) et le Bedeau | Facebook

LA FNEEQ NOUS REND VISITE POUR LE TEMPS D'UNE FORMATION SUR LES DÉPARTEMENTS





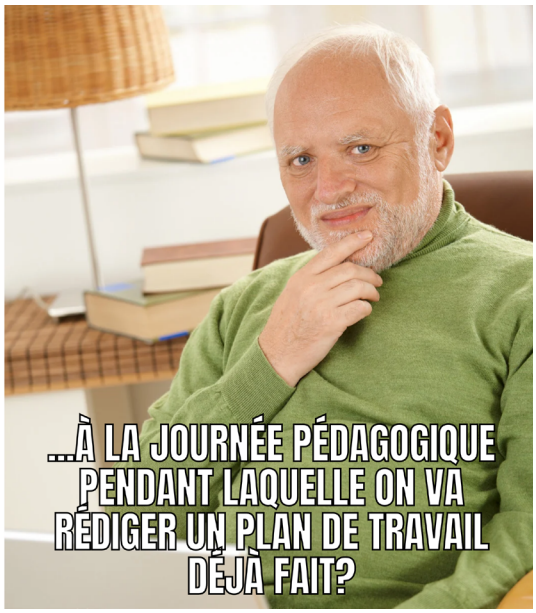
Le mardi10 novembre dernier, le SEECO accueillait des représentantes et représentants de notre fédération, la Fédération nationales des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) pour une formation sur la vie départementale. Cette formation-discussion ambitionnait de faire la lumière sur le mode d'organisation des départements, à la base de l'autonomie collective et individuelle inscrite dans la convention collective. Il y fut aussi question des comités de programme et du rôle des enseignantes et des enseignants au sein de ces instances. Les officières et officiers de la FNEEQ ont également abordé la question des relations entre les départements, les comités de programme et la Commission des études. Consultez nos courriels hebdomadaires « Communications en vrac » pour l'annonce d'autres formations syndicales pratiques.

PENDANT CE TEMPS EN DESIGN D'INTÉRIEUR

Le 24 octobre dernier, trois de nos finissantes en Design d'intérieurs se sont déplacées au Cégep de Beauce-Appalaches pour participer à l'évènement Designer de Demain. Ce concours intercollégial a réuni neuf équipes provenant des diverses régions du Québec pour faire rayonner la formation en Design d'intérieur, mais surtout encourager la créativité, le dépassement de soi et la collaboration de notre relève.

En cinq heures seulement, les étudiantes et les étudiants devaient réaliser un concept d'aménagement complet, créatif et original, pour ensuite le présenter à un jury formé de professionnels de l'industrie. Bravo à notre équipe qui s'est démarquée! Marie-Soleil, Sophie et Jasmine ont remporté le prix Coup de Cœur des organisatrices pour la profondeur, la recherche et la réflexion derrière la ligne directrice de leur concept, ainsi que pour le dynamisme de leur équipe.





COMITÉ QUEER

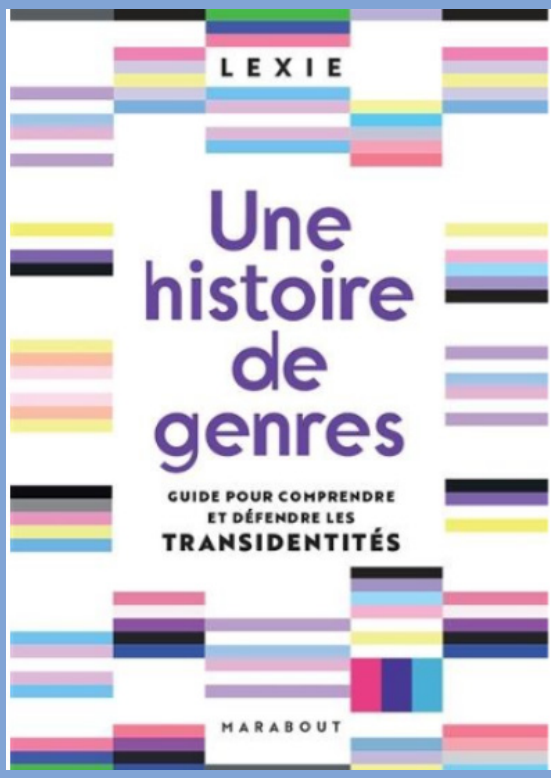
Lecture queer pour allié(e)s à lire absolument

Une histoire de genres. Guide pour comprendre et défendre les transidentités de Lexie

Parmi les ouvrages permettant une meilleure compréhension des réalités queers actuelles, Une histoire de genres de Lexie se démarque tout particulièrement. Ni roman, ni autobiographie, ni simple essai, ce livre est à la fois guide, référence, témoignage et outil de sensibilisation. Son objectif : offrir des clés pour comprendre les transidentités et contribuer à construire une société plus inclusive.

L'une des grandes forces de l'ouvrage réside dans sa pédagogie. Armée d'un plume particulièrement accessible, Lexie démystifie des notions souvent mal comprises : identité de genre,

transition, dysphorie de genre, transphobie, représentativité politique et même intersectionnalité. Elle rappelle surtout qu'il n'existe pas une seule expérience trans, mais tout un éventail de parcours et de réalités.



Ce qui marque, c'est l'équilibre entre la rigueur de l'information et la bienveillance du ton. L'autrice n'adopte jamais une posture culpabilisante; elle invite plutôt à comprendre comment certains mots, certaines attitudes ou certains présupposés peuvent blesser, même involontairement, tout en proposant des pistes concrètes pour favoriser l'inclusion au quotidien.

L'ouvrage aborde aussi les discriminations et les violences auxquelles les personnes trans sont encore trop souvent confrontées dans les sphères sociale, familiale, médicale ou administrative. Sans être alarmiste, Lexie montre pourquoi la visibilité, l'éducation et l'écoute demeurent les leviers les plus puissants pour lutter contre la stigmatisation et favoriser la sécurité ainsi que la dignité de toutes les personnes.

Pour quiconque souhaite mieux comprendre les enjeux liés aux identités de genre, déconstruire certaines idées reçues ou simplement devenir un meilleur allié, cet ouvrage constitue une lecture précieuse. Certains écrits se résument difficilement parce que chaque chapitre apporte un éclairage indispensable; c'est le cas d'Une histoire de genres. Un ouvrage à lire et à ajouter à sa bibliothèque personnelle.

Emma Vicuna pour le comité queer

Madame, pourriez-vous faire une vidéo Tik Tok avec vos explications de l'ECF, ainsi qu'un podcast? Ça m'aiderait tellement.... à manquer vos cours...



Où es-tu ???

oups

Je lisais la liste des problématiques de la convention collective pour me préparer à l'AG

Syndicalisme international:

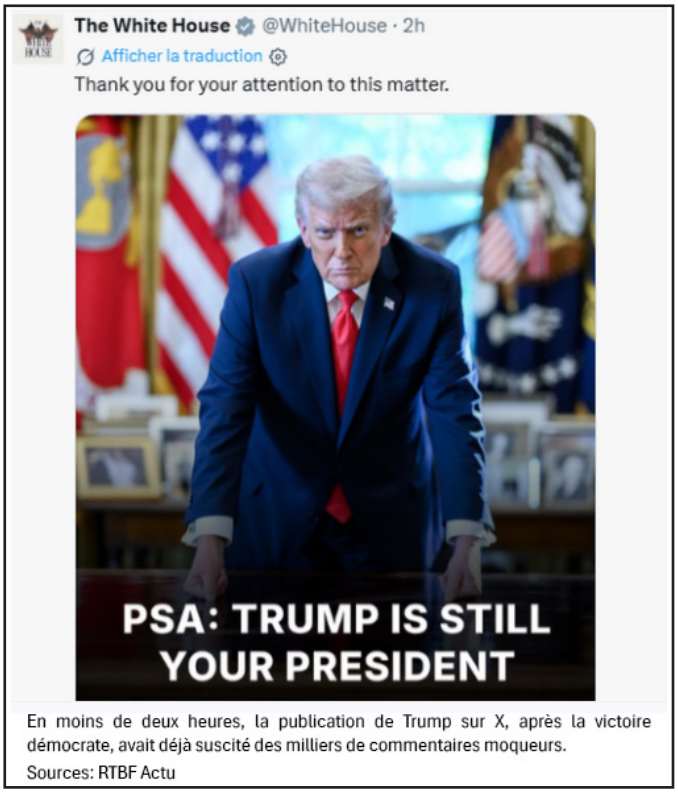
AUX ÉTATS-UNIS, LA PART DES SYNDICATS DANS LA VICTOIRE DÉMOCRATE

Les syndicats américains ont joué un rôle important dans la victoire des démocrates aux élections de mi-mandat de novembre 2026. Selon CNBC, les organisations syndicales ont consacré des millions de dollars à la campagne et mobilisé des milliers de membres pour encourager le vote. La centrale AFL-CIO affirme avoir rejoint près de 15 millions d'électeurs depuis la fête du Travail.

Cette mobilisation s'est accompagnée d'un retour marqué des syndicats vers le Parti démocrate. Le sondage de CNBC révèle à cet effet que les démocrates ont obtenu une avance de 22 points sur les républicains parmi les électeurs syndiqués ou vivant dans un ménage syndiqué, contre 10 points dans les autres ménages.

Ce soutien n'est toutefois pas inconditionnel. Les syndicats réclament maintenant de nouvelles personnes élues des mesures contre la hausse du coût de la vie, un renforcement des droits des travailleuses et des travailleurs ainsi que davantage d'emplois syndiqués. Parmi leurs revendications figurent aussi la protection du revenu des personnes en grève et l'embauche de main-d'œuvre syndiquée dans de nouveaux projets industriels.

Cette mobilisation ne s'est toutefois pas limitée au financement des campagnes électorales ou aux efforts pour faire sortir le vote. Un article de The Guardian révélait que plus de 36 candidates et candidats aux élections de mi-mandat provenaient directement du mouvement syndical. Majoritairement démocrates, mais comptant également quelques indépendants, ces candidatures témoignent d'une volonté d'accroître la représentation politique des travailleuses et des travailleurs au Congrès américain.



En moins de deux heures, la publication de Trump sur X, après la victoire démocrate, avait déjà suscité des milliers de commentaires moqueurs.
Sources: RTBF Actu

Parmi ces candidatures figuraient des enseignantes et enseignants, des infirmières et infirmiers, des fonctionnaires, des pompiers, des travailleurs de la construction ainsi que plusieurs responsables syndicaux. Cette présence, bien qu'elle demeure encore très limitée selon une étude publiée en 2026, révélait toutefois que les candidats issus du mouvement syndical abordaient les enjeux touchant les travailleuses et les travailleurs 159 % plus fréquemment que les autres candidats.

Ce regain d'engagement politique survient dans un contexte paradoxal : alors que 68 % des Américains exprimaient une opinion favorable aux syndicats en 2025, le taux de syndicalisation est passé de plus de 30 % dans les années 1950 à seulement 10 % aujourd'hui. La représentation syndicale au sein des institutions politiques apparaît ainsi comme un autre terrain de mobilisation pour le mouvement ouvrier américain.

Fait plutôt étonnant d'ailleurs, Donald J. Trump lui-même a déjà été membre d'un syndicat! En

effet, en raison de ses activités à la télévision et au cinéma, il appartenait au Screen Actors Guild (SAG). Cette adhésion a toutefois pris fin en février 2021, alors que le syndicat engageait une procédure disciplinaire contre lui, notamment pour son rôle dans les événements ayant mené à l'assaut du Capitole du 6 janvier 2021. Plutôt que de risquer l'expulsion, Trump a préféré démissionner en adressant une lettre cinglante au syndicat, dans laquelle il affirmait que celui-ci n'avait jamais rien fait pour lui. La réponse officielle du SAG à cette démission aura été aussi brève que savoureuse : « Who cares ! ».

Pour l'heure, la mobilisation d'une partie des travailleuses et des travailleurs américains semble témoigner d'une prise de conscience: il ne suffit plus de défendre ses droits dans les milieux de travail, il faut aussi mener la bataille là où se prennent les décisions politiques. Car le retour de Donald J. Trump à la Maison-Blanche nous rappelle une vérité aussi brutale qu'incontournable : pendant que certains s'acharnent à affaiblir les syndicats, les ultrariches, eux, semblent avoir parfaitement compris les vertus de la solidarité… entre elles et eux!

Pierre-Luc Vallée, enseignant
Sciences politiques

CONCOURS

RÉSERVÉ AUX MEMBRES DU SEECO

Pour notre concours de novembre, nous vous demandons : quelles sont vos meilleures pratiques d'inclusion en classe? À gagner : l'une des deux cartes-cadeaux de 25 $ valides dans des boutiques des Promenades Gatineau. Pour participer au tirage, il faut nous envoyer votre réponse avant le vendredi 4 décembre 2024 en cliquant ici.

Nous avons bien hâte de vous lire !



PENDANT CE TEMPS AU SEECO

Équipe éditoriale:

Catherine Garand, Aurélie Jobin, Dominique Germain, Frédéric Ouellet, Pierre-Luc Vallée, Catherine Lemieux-Lefebvre. Révision et correction: Geneviève Goyer, Christian Bernier et Simon Lespérance. Modératrice de l'Exécutif, Experte de l'archivage et autres tâches pas si connexes: Chrystel « une petite gâterie LINDOR ? » Lasson.

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à ce numéro en envoyant des articles et des photos.

Nouvelle Politique sur le contenu généré par l'intelligence artificielle

Depuis le 30 janvier dernier, l'équipe du Plus-Mot s'est dotée d'une nouvelle petite règle concernant le contenu du journal. Les textes demeurent entièrement rédigés sans recours à l'intelligence artificielle, tandis que certaines images peuvent désormais être créées à l'aide de l'IA, principalement pour ajouter une touche visuelle et détendre un peu les pages. Le symbole suivant permet d'identifier les images générées en tout ou en partie par l'intelligence artificielle.



MANDAT DU *PLUS-MOT*

Le Plus-Mot est écrit par des profs bénévoles pour les membres du SEECO. Le mandat officiel est de « publier des articles portant sur des sujets d'intérêt syndical, social ou autres nous intéressant en tant qu'enseignantes ou en tant qu'enseignants ou qui s'intéressent à l'enseignement. »

(AG du 26 octobre 2016).

NOUVEAU ! ABONNEMENT AU *PLUS-MOT*

Le Plus-Mot papier peut vous être livré à votre bureau ! Oui oui, à votre bureau ! Il suffit de nous faire savoir votre volonté de recevoir la prochaine édition ainsi que votre numéro de bureau en cliquant ici (un exemplaire est offert par bureau, nous vous invitons au partage). Ainsi, l'équipe éditoriale du Plus-Mot sera en mesure d'imprimer le nombre de copies répondant aux besoins, sans gaspillage !

PROCHAIN *PLUS-MOT*

Le Plus-Mot a besoin de vous ! Soumettez idées, articles, photos ou mèmes en tout temps pour la prochaine édition à seeco@cegepoutaouais.qc.ca. Veuillez noter que l'équipe se réserve le droit de corriger et de reformater les articles avant publication. Merci de nous envoyer vos créations à l'avance, une semaine avant la prochaine assemblée générale syndicale.

NOTRE RÉSEAU A BESOIN D'AMOUR

FAIRE FRONT

CSN



POUR LES CÉGEPS

Party de fin de session

Mardi 15 décembre 2026, dès 17 h

Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec un immense plaisir que nous vous invitons au **party de fin de session** !
Venez célébrer la fin de la session avec vos collègues dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

📍 Où : La Cabane en bois rond (331 boul. de la Cité-des-Jeunes, Gatineau)

🎟️ Tarif : 20 $ par personne (inclut votre première consommation, un repas complet et la chance de gagner un prix de présence !)

Inscription et paiement !

Date limite d'inscription : Mardi 8 décembre 2026 à 16 h
Envoyez votre paiement à **paiement@seecofneeq.com**. Le dépôt automatique est activé, aucune question/réponse de sécurité n'est requise.

🤝 **Générosité au rendez-vous**
Des dons seront recueillis sur place au profit des étudiantes et étudiants défavorisés. Merci pour votre soutien !

Au plaisir de lever notre verre avec vous ! 🥂